

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1269

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Eymard

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

**Conseil du 27 juin 2016****Délibération n° 2016-1269**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

Les conditions dans lesquelles doit être constitué et élu le conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) sont codifiées au code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, dans ses articles L 1424-24-2, L 1424-24-3, L 1424-26 et L 1424-72.

Il est prévu que le conseil d'administration du SDMIS du Rhône délibère sur la détermination des sièges qu'il doit comprendre (ce nombre devant être compris entre 15 au minimum et 30 au maximum) et sur la répartition des sièges entre collectivités. Le SDMIS a délibéré le 24 octobre 2014 et décidé du nombre et de la répartition de 22 sièges.

**Modalités de représentation**

Selon l'article L 1424-71 du CGCT, le nombre de sièges attribués au Département du Rhône et à la Métropole de Lyon ne peut être inférieur aux 3/5 de la totalité des sièges et le nombre de sièges attribués aux Communes du département ne peut être inférieur au 1/5 du nombre total des sièges.

Ainsi, le conseil d'administration du SDMIS du Rhône est composé de 3 collèges : le collège du Département, le collège des Communes du département du Rhône et le collège de la Métropole. Ce dernier est composé de 14 sièges.

Par ailleurs, l'article L 1424-73 du CGCT précise que les représentants de la Métropole sont élus au scrutin de liste à un tour par son assemblée délibérante en son sein.

La Métropole de Lyon dispose de 14 sièges pour les membres titulaires et 14 sièges pour les membres suppléants.

Par délibération n° 2015-0151, le Conseil de la Métropole du 23 février 2015 a procédé à la désignation de ses représentants au sein du conseil d'administration du SDMIS :

	<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>
<b>1</b>	M. Sécheresse Jean-Yves	<b>1</b>	M. Dercamp Christophe
<b>2</b>	M. Gomez Stéphane	<b>2</b>	Mme David Martine
<b>3</b>	Mme Laurent Murielle	<b>3</b>	M. Butin Thierry
<b>4</b>	M. Roche Arthur	<b>4</b>	M. Passi Martial
<b>5</b>	M. Veron Patrick	<b>5</b>	M. Barge Lucien
<b>6</b>	M. Devinaz Gilbert-Luc	<b>6</b>	M. Piegay Joël
<b>7</b>	M. Da Passano Jean-Luc	<b>7</b>	Mme Panassier Catherine
<b>8</b>	M. Artigny Bertrand	<b>8</b>	M. Crimier Roland
<b>9</b>	M. Forissier Michel	<b>9</b>	M. Cohen Claude
<b>10</b>	M. Gascon Gilles	<b>10</b>	M. Fenech Georges

	TITULAIRES		SUPPLEANTS
11	M. Moroge Jérôme	11	M. Fromain Eric
12	M. Vincendet Alexandre	12	Mme Fautra Laurence
13	M. Jacquet Rolland	13	M. Genin Bernard
14	M. Jeandin Yves	14	M. Uhlrich Yves-Marie

Monsieur Roland Crimier ayant souhaité démissionner de cette représentation, il appartient au Conseil de désigner 1 représentant pour pourvoir le poste de suppléant ainsi vacant au sein du conseil d'administration ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### DELIBERE

**Désigne** monsieur André VAGANAY en qualité de membre suppléant pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) du Rhône.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.**